

CIRCULAIRE
DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
AU CLERGE DE SON DIOCESE

Archevêché de Montréal, le 5 février 1918.

Mes chers collaborateurs,

Voici, d'après le nouveau code de droit canonique, quel sera le règlement du prochain carême. Il ne diffère guère de celui des années passées, vu l'indult accordé par le Saint-Siège à notre pays, et qui restera en vigueur, au moins pour cette année 1918: — 1o Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas; — 2o Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des quatre-temps, tout le monde pourra faire le repas principal en gras; ce repas peut être pris le midi ou le soir; ces jours-là, les personnes légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas; — 3o La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le samedi saint midi; — 4o Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas, conformément à l'indult précité; — 5o L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en âge de jeûner, c'est-à-dire qui ont vingt-et-un ans accomplis et soixante ans commencés ou cinquante-neuf accomplis; — 6o La défense de faire usage du poisson et de la viande au même repas, les jours où l'on peut faire gras, est abrogée; — 7o Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces environ de la nourriture permise dans notre pays, par l'usage, les jours maigres.

Vous le voyez, l'Eglise, tenant compte sans doute de la constitution affaiblie d'un grand nombre de ses enfants, a adouci encore sa discipline. Que tous sachent reconnaître sa bonté compatissante et s'appliquent à suivre scrupuleusement ses directions.

A l'heure tendre, et immense et de effrayés par voient peut-être générale.

Les appels faut, dit-on, vivres qu'ils Il faut songer que l'opulence vous sur la quartiers, on tance de sign appelées écon res de pénitens lois de privats vères. Ces règ tes sont inspirêrêt public et cés.

Mais ce qui tances et pou et légitimes q motifs surnat l'Eglise.

Jésus-Christ
 "Si vous ne Lui-même s'e notre modèle serions pas di leçons et ses e dise, aux joui